

La Suisse a elle aussi besoin d'une Commission des droits de l'homme

Berne – A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme du 10 décembre, la conseillère nationale Vreni Müller-Hemmi (PS, Zurich) et le conseiller aux Etats Eugen David (PDC, St.Gall) déposeront simultanément aux deux Chambres une initiative parlementaire demandant la création d'une Commission fédérale des droits de l'homme. Cette proposition s'appuie sur un engagement pris lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993. Depuis, une quarantaine de pays ont créé de telles institutions, alors que la Suisse n'a toujours rien entrepris de concret.

Ainsi que les deux initiants l'ont expliqué lors d'une conférence de presse à Berne, une telle institution en charge des droits de l'homme s'impose aussi d'urgence en Suisse. En effet, ces 15 dernières années le gouvernement a renforcé son engagement au *niveau international* en ratifiant la plupart des accords relatifs aux droits de l'homme. Au *niveau intérieur* en revanche, il manque une institution politique à même d'assurer la protection et la promotion des droits de l'homme et de contrôler le respect des engagements pris. Aujourd'hui, l'application des six principaux traités internationaux est éparpillée entre quatre Départements, a déclaré la conseillère nationale Vreni Müller-Hemmi; selon elle, cela entraîne des doublons et un manque de transparence. Cette division des compétences au sein de l'administration fédérale appelle une institution à même d'assurer, en tant que garant suprême, l'accompagnement efficient et la cohérence de la politique extérieure et intérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme.

La mise en œuvre et le contrôle des conventions de l'ONU sur les droits de l'homme, de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Convention européenne contre la torture, feraient ainsi partie des tâches prioritaires d'une future Commission telles que les a décrites le conseiller aux Etats Eugen David. L'information du public et un travail de sensibilisation aux droits de l'homme constituent des enjeux tout aussi essentiels. Sur ce plan, les connaissances sont très insuffisantes en Suisse.

Brian E. Burdekin, en charge auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de Genève de ces instances nationales, a quant à lui expliqué l'importance que l'ONU attache aux institutions nationales des droits de l'homme. La Conférence internationale sur les droits de l'homme de Vienne en 1993 avait souligné, dans la "Déclaration de Vienne", le "rôle essentiel et constructif que jouent les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, en particulier par leur fonction consultative auprès des autorités compétentes, et de par leur rôle dans l'action visant à remédier aux violations dont ces droits font l'objet ainsi que dans la diffusion d'informations sur les droits de l'homme et l'éducation en la matière".

Depuis, plus de 40 pays ont aménagé de telles institutions. Le Danemark possède par exemple depuis 1987 un véritable Centre des droits de l'homme qui occupe aujourd'hui plus de 70 personnes. L'Allemagne a créé il y a trois ans une Commission pour les droits de l'homme et l'aide humanitaire et est actuellement en train de construire un Centre des droits de l'homme à Berlin. En Suisse, une telle commission représenterait un indispensable complément d'instances existantes telles que la Commission fédérale contre le racisme, la Commission fédérale des étrangers et la Commission fédérale des réfugiés, dont les mandats sont limités à une partie uniquement des droits de l'homme.

Association suisse pour les droits de la personne MERS
Gesellschaftsstr. 45
3012 Bern

Telefon 031 302 01 61